COMPTE-RENDU
DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 29 MARS 2026

La séance a été ouverte sous la présidence de Monsieur Marc MOUZIN, Maire sortant qui, après l'appel nominal a donné la lecture des résultats constatés aux procès-verbaux des élections et a déclaré installés :
Souad AIT EL CADI, Virginie BAUER, Frédéric BELIN, Daniel BERTARD, Jessica DOIZY, Léa DUMAY, Morgane GIFFARD, Julien LEMOINE, Élodie ORTIS, Charlène POTIER, Franck RODRIGUEZ, Patrice ROBERT, Barbara SAWICKI, Bruno VAUCHER
Était excusé : Daniel BERTARD qui a donné procuration à Bruno VAUCHER
Monsieur Marc MOUZIN, le plus âgé des membres du Conseil, a pris ensuite la présidence.

ÉLECTION DU MAIRE

Le Conseil Municipal,
Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment son article L.2122.
Considérant la nécessité d'élire le Maire lors de la première réunion du Conseil Municipal ;
Considérant que le Maire est élu au scrutin secret et à la majorité absolue ;
Considérant que si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative ;
Considérant qu'en cas d'égalité de suffrages, le candidat le plus âgé est déclaré élu.
Après dépouillement des votes, les résultats sont les suivants :

Premier tour de scrutin

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 15
Bulletins blancs ou nuls : 3
Suffrages exprimés : 15
Majorité absolue : 8
Résultat :

- Monsieur Marc MOUZIN

Monsieur Marc MOUZIN ayant obtenu la majorité absolue des voix a été proclamé Maire de la Commune de Jezainville.
Le Conseil Municipal, INSTALLE Monsieur Marc MOUZIN en qualité de Maire de la commune de JEZAINVILLE ;
AUTORISE Monsieur Marc MOUZIN, Maire, à accomplir tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

La séance a été ouverte sous la présidence de Monsieur Marc MOUZIN, Maire,
Etaient présents : Souad AIT EL CADI, Virginie BAUER, Frédéric BELIN, Jessica DOIZY, Léa DUMAY, Morgane GIFFARD, Julien LEMOINE, Élodie ORTIS, Charlène POTIER, Franck RODRIGUEZ, Patrice ROBERT, Barbara SAWICKI, Bruno VAUCHER
Était excusé : Daniel BERTARD qui a donné procuration à Bruno VAUCHER

Mise en ligne le : 21/10/2026 09:32 (Europe/Paris)
Collectivité : Jezainville
https://www.intramuros.org/jezainville/documents_administratifs/83488

CRÉATION DES POSTES D'ADJOINTS AU MAIRE

Le Conseil Municipal,

Sur proposition de Monsieur le Maire,

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment son article L.2122 ;
Vu le Code électoral, notamment son article L.227.
Considérant que le nombre des Adjoints au Maire ne peut excéder 30 % de l'effectif légal du Conseil Municipal ;
Considérant la nécessité de répartir les responsabilités entre les Adjoints pour une gestion efficace des affaires communales.
Monsieur le Maire propose de créer 4 postes d'Adjoints,
Après en avoir délibéré,

DECIDE de créer 4 postes d'Adjoints au Maire pour la durée du mandat municipal, à l'unanimité.

DECIDE de confier au Maire le soin de définir les délégations spécifiques de chaque adjoint, conformément aux besoins de la commune et aux dispositions légales en vigueur.

AUTORISE Monsieur Marc MOUZIN à accomplir tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Intervention de Madame Élodie ORTIS: Pourquoi avez-vous décidé de mettre 4 adjoints à la commune ?
Le Maire : Parce que dans le précédent mandat, il y avait 4 adjoints au début, puis nous avons terminé le mandat avec 3 adjoints. 4 adjoints sont nécessaires.

ÉLECTION DES ADJOINTS AU MAIRE

Le Conseil municipal,
Sur proposition de Monsieur le Maire,
Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment son article L.2122-7-2 ;
Vu la délibération n° 12-2026 du 29 mars 2026 créant 4 postes d'adjoints.
Considérant que 4 postes d'adjoints ont été créés ;
Considérant que les Adjoints au Maire sont élus au scrutin de liste à la majorité absolue, sans panachage ni vote préférentiel ;
Considérant que si, après deux tours de scrutin, aucune liste n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative ;
Considérant qu'en cas d'égalité de suffrages, la liste ayant la moyenne d'âge la plus élevée est déclarée élue.
Après dépouillement, les résultats sont les suivants :
Premier tour de scrutin
Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 15
Bulletins blancs ou nuls : 4
Suffrages exprimés : 15

Mise en ligne le : 21/10/2026 09:32 (Europe/Paris)
Collectivité : Jezainville
https://www.intramuros.org/jezainville/documents_administratifs/83488

Majorité absolue : 8
Résultats :

- Liste de Marc MOUZIN : 11

ELIT la liste de Marc MOUZIN ;
INSTALLE :

- Monsieur Julien LEMOINE	1er Adjoint
- Madame Morgane GIFFARD	2ème Adjointe
- Monsieur Bruno VAUCHER	3ème Adjoint
- Madame Souad AIT EL CADI	4ème Adjointe

AUTORISE Marc MOUZIN à accomplir tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Affiché le 1er Avril 2026

Le Maire,
Marc MOUZIN



Mise en ligne le : 21/10/2026 09:32 (Europe/Paris)
Collectivité : Jezainville
https://www.intramuros.org/jezainville/documents_administratifs/83488